

1788-1988

Diffusion CHANTECLER

Octobre 2021

Deux siècles plus tard, l'uniforme du Lieutenant Bonaparte et le drapeau de son régiment renaissent à l'identique

DESCRIPTION DE L'UNIFORME DU LIEUTENANT BONAPARTE

Uniforme de BONAPARTE, lieutenant en second d'une compagnie de bombardiers au Régiment de la Fère en 1788.

L'habit à la française est de drap bleu de roi, revers et collet de même drap ; doublure de serge ou cadis rouge ; parements de drap écarlate, le passepoil bordant la fente de même. Les poches sont en travers et détachées du fond de l'habit ainsi que le revers par un liseré de drap écarlate. Les retroussis sont ornés d'une fleur de lis.

La veste en drap bleu, doublée de cadis blanc et garnie de douze petits boutons. La culotte de tricot bleu est doublée de toile écru. Les boutons dorés portent le numéro 64.

Col en basin blanc, manchettes blanches, gants crème.

Le chapeau tricorne noir a la corne antérieure très relevée ; il est bordé à cheval d'un galon de soie noire, il porte une cocarde blanche avec une ganse noire, attachée à un petit bouton uniforme ; pompon en forme de lentille.

Les cheveux sont liés derrière en queue ; sur les oreilles, ils sont arrangés pour ne former qu'une seule boucle de chaque côté.

Épaulette losangée de carreaux or et soie feu traversée par un cordon de soie feu, franges mêlées de soie et de filés d'or.

En service, l'officier porte :

- un hausse-col doré avec écusson central argenté (modèle artillerie),
- un ceinturon de buffle blanc en bandoulière et maintenu par une contre-épaulette sans franges,
- une épée d'uniforme à la mousquetaire avec dragonne or et soie feu mêlés, terminée par un gland avec des franges,
- des bottes à retroussis dites à l'anglaise.

RECONSTITUTION DE L'UNIFORME DU LIEUTENANT BONAPARTE EN 1988

La reconstitution de l'uniforme selon le règlement du 1^{er} Octobre 1786 a été faite par les membres de l'association des Grenadiers du 27^{ème} de Dijon : Maître-tailleur, Chr. COLMONT. Les bottes ont été fabriquées par Serge DUVAL, bottier à Dijon. Les boutons ont été fondus par Art et Fonderie (Hauviné) sur deux exemplaires authentiques (gros et petit) trouvés sur place à Auxonne. Le modèle du hausse-col a été pris au Musée de l'Armée grâce à l'aimable autorisation de M. Le Général directeur, et fondu à Hauviné.

C'est le drapeau de l'ancien régiment des Fusiliers du Roi créé en 1671 et devenu ROYAL-ARTILLERIE en 1693 : croix blanche semée de fleurs de lis or, quartiers 1 et 4 en taffetas changeant vert-aurore, quartiers 2 et 3 en taffetas changeant aurore-rouge.

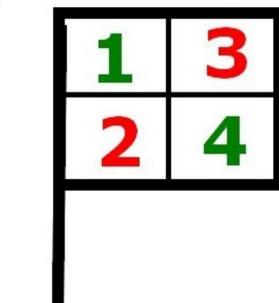
Le taffetas à reflet changeant, dit gorge de pigeon, est resté sous l'Ancien-Régime la couleur traditionnelle de l'artillerie. Le semis de fleurs de lis date de 1677 en récompense de la brillante conduite du régiment des Fusiliers au siège de CAMBRAI.

Le Régiment de LA FÈRE conserve le drapeau du corps.

Ses dimensions sont à cette époque de 1,76 x 1,76 m, mais les mensurations de l'étoffe et de la hampe peuvent varier de 10 à 20 cm de plus ou de moins. 48 fleurs de lis sont peintes en or et ombrées. Le drapeau est fixé sur une hampe en bois par 56 clous dorés. Une fleur de lis orne la pique. La cravate blanche est maintenue par un cordon double tressé de soie aux couleurs de l'étoffe, terminé par un gland à franges dorées.

Reconstitution du drapeau pour l'exposition d'après le Carnet de la Sabretache n° 40 - 1977 (article de P. CHARRIÉ et planche de RIGO) par l'association les GRENADIERS du 27^{ème} (DIJON) principalement J.P. CORON, Chr. COLMONT et M. JARDEL ; fondeur J. HORST.

Le taffetas changeant gorge de pigeon a été fabriqué par les Soieries GUILLAUD à CHARLIEU.



DESCRIPTION DU DRAPEAU DU RÉGIMENT DE LA FÈRE

RECONSTITUTION DU DRAPEAU DU RÉGIMENT DE LA FÈRE EN 1988

BOUTON D'ÉPOQUE AYANT SERVI DE MODÈLE (GD FORMAT)



(Coll.part.)

Les textes en encadré sont tirés du journal "Bonaparte à Auxonne" réalisé par Martine Speranza à l'occasion des manifestations qui se sont déroulées en 1988 pour le bicentenaire de l'arrivée de Napoléon Bonaparte à Auxonne